

# Concours : remerciens nos héros.

## ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

La mairie de Samatan (ci-après « l'organisateur ») située Place de la Fontaine, 32130 Samatan.

Organise du lundi 20 avril au vendredi 8 mai à 23h59, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « Remerciens nos héros » (ci-après dénommé « le jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Vous devez écrire une lettre de soutien, de remerciement, à nos héros locaux en cette période difficile (personnel soignant, caissières, éboueurs, producteurs, chauffeurs routiers, commerçants...), ou faire un dessin sur ce thème pour les enfants jusqu'au CP.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Twitter, Google, Apple ou Microsoft.

## ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique adulte ou enfant, sans limite d'âge, disposant d'un accès à internet, et résidant à Samatan, à l'exception de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu.

L'organisateur pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

L'organisateur pourra demander à tout gagnant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au jeu. L'organisateur se réserve le droit de désigner un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

## ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement sur Samatan par le biais du mail suivant : presse@samatan-gers.com aux dates indiquées dans l'article 1. La participation au jeu s'effectue en prenant une photo de votre lettre et en l'envoyant au mail cité précédemment, accompagné de vos coordonnées (nom, prénom, date de naissance et adresse).

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -mêmes nom et prénom, même adresse postale - pendant toute la période du jeu.

Chaque participant garantit

- qu'il est l'unique auteur de sa lettre, aucune copie relative à des œuvres protégées existantes.

- qu'il n'a pas usurpé l'identité d'un tiers en participant au concours.

Les participants ne respectant pas ses règles pourront être éliminés du concours.

## ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Quinze gagnants seront choisis par vote des samatanais(es) sur le site Facebook de la mairie, tout au long de la durée du jeu. Clôture des votes vendredi 8 mai à 23h59.

Les gagnants seront contactés dans les 4 jours suivant la clôture des votes, c'est-à-dire le mardi 12 mai à 23h59, leur confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 10 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

Le vote effectué déterminera 15 gagnants parmi les participants ayant envoyé une photo de leur lettre, qui apparaîtra sur le site Facebook de la mairie, pour être soumise au vote de la population samatanaise.

## ARTICLE 5 – DOTATION

Le jeu est doté des lots suivants. Chaque gagnant remporte un seul lot.

Liste des lots :

- 3 lots pour les enfants nés après le 31/12/2012 : *1<sup>er</sup> lot* : 1 bon d'achat d'une valeur de 20 euros au magasin Domani + 1 bon d'achat d'une valeur de 15 euros à la librairie Buissonnière de Samatan.  
*2<sup>ème</sup> lot* : 1 bon d'achat d'une valeur de 20 euros au magasin Domani + 1 bon de 25 euros chez Lyne Création coiffure.  
*3<sup>ème</sup> lot* : 1 bon d'achat d'une valeur de 15 euros à la librairie Buissonnière de Samatan + 1 bon de 20 euros chez Océane Lsc coiffure.
- 3 lots pour les enfants nés entre 01/01/2008 et 31/12/2012 : *1<sup>er</sup> lot* : 1 bon d'une heure environ pour les écuries Massiot + 1 bon d'achat d'une valeur de 15 euros à la librairie Buissonnière de Samatan.  
*2<sup>ème</sup> lot* : 1 bon d'une heure environ pour les écuries Massiot + 1 bon de 25 euros chez Désir de Coupe coiffure.  
*3<sup>ème</sup> lot* : 1 bon d'achat d'une valeur de 15 euros à la librairie Buissonnière de Samatan + 1 bon de 20 euros chez Domi coiffure.
- 3 lots pour les jeunes nés entre 01/01/2005 et 31/12/2008 : *1<sup>er</sup> lot* : 1 bon d'une heure environ pour les écuries Massiot + 1 bon d'achat d'une valeur de 15 euros à la librairie Buissonnière de Samatan  
*2<sup>ème</sup> lot* : 1 bon d'une heure environ pour les écuries Massiot + 1 bon de 25 euros chez Coiffure by Aurélie.  
*3<sup>ème</sup> lot* : 1 bon d'achat d'une valeur de 15 euros à la librairie Buissonnière de Samatan + 1 bon de 20 euros chez Studio Ambre coiffure.
- 3 lots pour les jeunes nés entre 01/01/2002 et 31/12/2004 : *1<sup>er</sup> lot* : 1 bon d'achat de 15 euros à la librairie Buissonnière de Samatan + 1 bon d'une demi-journée (de 18 euros) pour les vélos électriques.  
*2<sup>ème</sup> lot* : 1 bon d'une demi-journée pour les vélos électriques + 1 bon d'une heure environ pour les écuries Massiot.  
*3<sup>ème</sup> lot* : 1 bon d'achat de 15 euros à la librairie Buissonnière de Samatan + 1 bon d'une heure environ pour les écuries Massiot.
- 3 lots pour les adultes nés avant 01/01/2002 : *1<sup>er</sup> lot* : 1 bon de 30 euros chez Christel coiffure + 1 bon de 20 euros à l'Ecrin de Samatan.

*2<sup>ème</sup> lot* : 1 bon de 30 euros chez Marina coiffure + 1 de 20 euros au magasin Naudes.  
*3<sup>ème</sup> lot* : 1 bon de 20 euros à l'Ecrin de Samatan + 1 de 20 euros au magasin Naudes.

L'organisateur procédera à la vérification de l'âge de chaque gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

## **ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION**

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

## **ARTICLE 7 – DROIT A L'IMAGE**

Les participants autorisent par avance du seul fait de leur participation, que l'organisateur utilise librement toutes les photos communiquées pour le jeu et sur tous supports.

Les données à caractère personnel recueillis vous concernant sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de votre participation au concours. Elles sont destinées à l'organisateur pour des besoins de gestion.

Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées sont destinées exclusivement à l'organisateur et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

## **ARTICLE 8 – DEPOT DU REGLEMENT**

Les participants à ce jeu acceptent l'intégralité du présent règlement qui est déposé auprès de la mairie. Il peut être obtenu sur simple demande par téléphone ou mail, spécifiés à l'article 3, pendant toute la durée du jeu.